



Schweizer Schiesssportverband  
Fédération sportive suisse de tir  
Federazione sportiva svizzera di tiro  
Federaziun svizra dal sport da tir

Lidostrasse 6  
CH-6006 Luzern  
+41 41 418 00 10  
info@swissshooting.ch

Lucerne, le 1er mars 2021

## Concept de protection contre le Covid19 (version valable à partir du 1er mars 2021)

# Mise en œuvre au Sport populaire (installations en extérieur): entraînement et concours

Mesures pour les installations de tir 300m et Pistolet 25/50m

Le 1er mars 2021, le Conseil fédéral a modifié les mesures pour lutter contre la pandémie de coronavirus. Celles-ci sont provisoirement en vigueur jusqu'au 22 mars 2021. Aussi, le concept de protection de la FST est-il adapté à ces nouvelles dispositions.

Les conditions suivantes restent valables:

**Des concepts de sécurité doivent être disponibles pour toutes les installations!**

Le catalogue général de mesures pour la mise en œuvre pratique des mesures de protection de la FST dans les stands de tir ainsi que les recommandations sont listées ci-après. Les sociétés de tir peuvent définir des réglementations/mise en œuvres spécifiques dans les différents stands de tir dans leur propre document.

**Attention:** les cantons peuvent avoir des règles plus strictes qui doivent être respectées! Pour consulter les prescriptions cantonales pour la pratique du sport:  
<https://www.swissolympic.ch/fr/a-propos-de-swiss-olympic/Dossier-Covid-19/Schutzkonzepte-f-r-Sport-und-Veranstaltungen>

## Principes supérieurs de comportement, valables en général

1. Seules les personnes sans symptômes viennent aux entraînements/concours
2. Respecter les recommandations d'hygiène de l'OFSP
3. Respecter les distances d'au moins 1.5m. Le port du masque est obligatoire si la distance ne peut être respectée.
4. Les concours restent toujours interdits aux personnes nées en 2000 ou avant. Les enfants et les jeunes nés en 2001 ou ultérieurement ainsi que les athlètes du sport de performance ne sont pas concernés par ces restrictions.



Together  
ahead. RUAG

SIUS



- 
5. Les foyers de tireurs ne peuvent être utilisés que comme vestiaires pour se changer (avec port du masque et sans utilisation comme lieu de restauration).
  6. Les exercices de tir hors du service, les cibles décentralisées ainsi que la qualification au CSG ou au CSE ou de la cible du jubilé peuvent être tirés dans le cadre de l'entraînement.

## Mesures et recommandations de mise en œuvre

Nous comptons sur la responsabilité personnelle des tireurs, des entraîneurs et des fonctionnaires. Les personnes présentant des symptômes de la maladie ne doivent pas se présenter aux entraînements ou aux concours/manifestations et doivent rester chez elles. Elles appellent leur médecin de famille et suivent ses instructions. Le groupe d'entraînement doit être immédiatement informé des symptômes de la maladie.

### A. Accès, promiscuité et organisation au sein de l'installation de tir

Les sociétés de tir doivent s'assurer que les seules personnes qui se trouvent dans le stand de tir sont le maître de tir et les personnes qui sont en train de tirer. Les spectateurs ne sont pas autorisés à être dans le stand de tir.

L'accès aux installations et l'organisation doivent être règlementés de la manière suivante:

- Un groupe de 15 personnes maximum est autorisé dans l'installation de tir (année de naissance 2000 et ultérieurement et groupes d'âge mixtes).
- Il n'y a aucune restriction pour les enfants et les jeunes nés en 2001 ou ultérieurement ainsi que pour les athlètes du sport de performance.
- Les installations de tir à 300m et au pistolet comptent comme 2 ou plusieurs installations si les pièces sont séparées, c'est-à-dire que 15 personnes sont autorisées par installation.
- Les grandes installations ayant plus d'un accès peuvent diviser leurs installations en secteurs et y autoriser ainsi 15 personnes par secteur. **Attention:** il est interdit de se croiser ou de se mélanger entre secteurs.
- Il n'y a aucune restriction du nombre de personnes pour les cours ou les manifestations de tir avec des jeunes jusqu'à U21.
- Le port du masque est obligatoire au stand de tir! Celui-ci peut être ôté lors du tir dans la mesure où la distance est respectée.
- Lors des tirs, il convient de:
  - Si possible, les stands de tir ne doivent être utilisés que partiellement, c'est-à-dire que seule une cible sur deux doit être occupée (voir le schéma de principe pour le P25), afin que la distance entre les tireurs (1.5m) puisse être assurée. Les maîtres de tir/entraîneurs doivent se tenir à une distance d'au moins 1.5m du tireur afin que la distance puisse être maintenue (voir le schéma de principe pour plus de détails).
- ou de:
  - Le port du masque est obligatoire si la distance ne peut être respectée.

### B. Mesures et recommandations pour les toilettes/douches/garde-robes

- Les toilettes sont ouvertes et à disposition pour les mesures d'hygiène, y avec du savon et des serviettes en papier. Les surfaces de contact dans les toilettes doivent être régulièrement nettoyées et désinfectées.

- 
- L'utilisation des garde-robes est permise, celles-ci devant être nettoyées normalement (l'utilisation d'un produit désinfectant n'est pas nécessaire).
  - Les douches restent fermées.
  - Au stand de tir, il est possible de mettre une veste de tir, un pantalon de tir, etc. Un espace est prévu à cette fin à côté de la cible assignée.

## **C. Formes, contenus et organisation des entraînements**

### **Pour tous les tireurs (élite & U13-U21)**

- Les préparatifs à l'entraînement ne se font que dans la zone de la cible assignée.

### **Juniors jusqu'à U21 (points supplémentaires)**

- L'encadrement des juniors par les entraîneurs/moniteurs J+S etc. doit s'effectuer par communication verbale à une distance d'au moins 2m et non par intervention directe sur le fusil/la carabine/le pistolet des tireurs.
- Pour les débutants pour lesquels un encadrement direct est nécessaire, et si la distance minimale ne peut être maintenue, l'entraînement/le moniteur portera toujours un masque de protection.
- Les séquences théoriques doivent être déplacées dans des grandes pièces ou par exemple au foyer des tireurs afin que les recommandations de distanciation puissent être respectées. Le port d'un masque de protection est nécessaire.

## **D. Nettoyage des installations sportives et du matériel**

### **Installations sportives**

Les mesures suivantes et les recommandations générales ont cours:

- Les sociétés de tir/responsables d'installations de tir doivent fournir suffisamment de produits désinfectants et de serviettes en papier sur les installations de tir pour nettoyer/désinfecter les mains et les surfaces de contact.
- Les mains doivent être nettoyées avant et après le concours/l'entraînement.
- Un nettoyage régulier des surfaces de contact (portes, poignées, pas de tir, etc.) est recommandé par le responsable d'entretien/la société de tir/le tireur.
- Le nettoyage des armes s'effectue dans la zone désignée ou bien à la maison. Cette zone doit être pourvue d'une quantité suffisante de produits désinfectants.
- La distance minimale de 1.5m doit également être observée lors du nettoyage des armes.

### **Matériel**

Tant que du matériel personnel est utilisé, aucune mesure de protection supplémentaire n'est nécessaire contre le COVID. Les points suivants doivent être respectés:

- Il incombe au détenteur de nettoyer et de désinfecter ses ustensiles privés (fusil, vêtements de tir, etc.).
- Dans le cas des carabines et pistolets utilisés à des fins de formation et des équipements de sports partagés, l'utilisateur doit nettoyer/désinfecter les surfaces de contact immédiatement après utilisation.

- 
- Les vestes de tir/pantalons de tir/gants de tir ne peuvent plus être prêtés. Des vestes/pantalons/gants supplémentaires doivent être mis à disposition quand c'est nécessaire afin qu'aucun vêtement ne soit utilisé par plus d'une personne, autrement l'entraînement se déroulera principalement sans veste de tir, en particulier à 300m.
  - Une protection auditive privée (Pamir) doit être utilisée dans la mesure du possible. S'ils sont empruntés ou s'ils appartiennent à l'installation de tir, ils doivent être nettoyés par l'utilisateur avec du produit désinfectant immédiatement après les avoir portés.
  - Masques de protection: le tireur/fonctionnaire est responsable de son masque de protection personnel.
  - Un sous-stand ouvert peut être mis à disposition à côté du stand de tir pour le nettoyage ou les contrôles de l'arme.

### **E. Mesures et recommandations concernant les points de restauration/la consommation d'aliments au stand de tir**

- Les restaurants se situant dans les installations de tir doivent rester fermés pour toute restauration pour le moment.
- Leur utilisation en tant que vestiaire pour se changer est possible (respecter les distances et porter un masque de protection !).
- Il faut éviter de boire et de manger dans l'enceinte des stands de tir.
- Le tireur peut avoir une bouteille avec lui et l'utiliser pour boire lors de l'entraînement.

### **F. Règlementation des contrôles à l'entrée (liste de présence)**

Les réglementations suivantes s'appliquent:

1. La société de tir/le responsable d'entraînement organise un contrôle à l'entrée ou met en place une liste de présence.
2. Si les règles de distanciation ne peuvent être respectées, il est obligatoire de porter le masque.
3. Les tireurs/fonctionnaires arrivants sont informés des procédures, réglementations et mesures à effectuer, qui sont en vigueur sur l'installation/le centre d'entraînement, par le contrôle à l'entrée ou des affiches.

### **G. Responsabilité de la mise en œuvre sur place**

La responsabilité du contrôle et du respect des mesures et recommandations décrites ci-dessus incombe aux propriétaires de l'installation de tir/du centre d'entraînement ou à la société de tir qui organise la manifestation. Ils nomment un responsable en matière de lutte contre le coronavirus qui est chargé du respect des dispositions en vigueur.

Parallèlement à la mise en œuvre et au contrôle des mesures, ils sont responsables des points suivants:

- S'assurer qu'il y ait suffisamment de savon et de serviettes en papier dans les toilettes
- Mettre des produits désinfectants dans tous les endroits névralgiques (toilettes, stand de tir, bureau de feuilles de stand/de distribution des munitions, etc.)

---

**Annexes**

- [Schémas de principe F300m et P25m](#), afin de pouvoir respecter les règles de base au stand de tir (p. ex. au moins 2m de distance)
- [Liste de présence à l'entraînement/aux concours](#)